

LES EMPRUNTS PARALLELES ET LA SPECIFICITE PHONIQUE DES LANGUES

A. Durand-Deska, P. Durand

Laboratoire Parole et Langage, Aix en Provence France

Abstract : Borrowing suggests clues revealing how languages operate. The acoustic fitting of these words to their new surroundings suggests information about the acoustic shaping of a given language and phonotactic rules that order its phonic units. Parallel study of English words borrowed by French and Polish shows the following facts: The fitting of loanwords differs according to the way in which they enter a new language:

- The phonic form from which a graphic adaptation is done
- The unchanged written form, from which speakers try to guess how to pronounce it. More than acoustic similarity of segments, phonotactic rules apply, after stress fitting.

Keywords : borrowings, stress adaptation, segmental adaptation, phonotactic rules, Polish, French

INTRODUCTION

Un des faits les plus caractéristiques de l'innovation lexicale dans un nombre important de langues, est la part importante qu'elles font aux néologismes d'origine étrangère, et plus particulièrement à ceux d'origine nord-américaine. Ce phénomène permet une étude en parallèle du phénomène de l'emprunt, et plus particulièrement de son traitement sonore dans des langues différentes. A cet effet, nous avons choisi de montrer ce que devenaient les mots empruntés à la même langue source l'anglais américain dans deux langues, l'une slave, le polonais et l'autre romane, le français.

1. LES PROBLEMES

Les emprunts ont depuis fort longtemps attiré l'attention des linguistes. Ils ont été souvent considérés comme des phénomènes marginaux, étrangers au "génie" des langues dans lesquelles ils s'inséraient, ou comme éléments perturbateurs dans les analyses se proposant d'établir la parenté entre deux ou plusieurs systèmes linguistiques. Cependant, l'étude de ce type particulier de néologie était intéressant dans la mesure où il révélait comment une langue peut s'approprier un nouveau signe, et l'intégrer dans son système. De la fin du XIXème siècle des linguistes comme H.Paul (1886), ou Schuchardt (1884) ont montré l'intérêt qu'ils portaient à ce phénomène. En effet, de par leur situation à l'intersection de deux systèmes linguistiques, l'emprunt à retenu l'attention aussi bien de ceux, qui comme C.Fries et K.Pike (1949) s'intéressaient au fonctionnement du système phonologique d'une langue donnée en tant que système, que de ceux qui comme U.Weinreich (1963) étaient plus sensibles aux phénomènes se produisant quand des langues sont en contact. Plus récemment, l'accent a été mis sur le phénomène d'assimilation dans la langue d'accueil comme garant de la vitalité des règles phonologiques de cette dernière langue (K.Holden 1976), et sur la validité de modèles phonologiques à partir de leur explication de ce type de phénomène (M.Yavas 1982). D'un autre côté, R.Gusmani (1973) s'est interrogé sur les différentes adaptations que l'emprunt subissait dans la langue d'accueil alors que W.Maríczak (1985) s'est intéressé à sa composante sémantique.

En effet, le phénomène de l'emprunt est un acte global, dans la mesure où il reprend à la langue de départ à la fois sa forme signifiante et son signifié. C'est donc sous cette double forme qu'il va entrer dans son nouvel entourage. Il est aisément de comprendre que le lexique constitue la source la plus importante d'emprunt et à ce titre, il constitue la base de données la plus riche pour le type d'analyse que nous aborderons. Comme le souligne Humbley (1974, p.48) :

"Des éléments autres que les lexies peuvent être empruntés, mais les emprunts de plus petites unités passent obligatoirement par le stade lexical."

Selon la définition de J.Rey-Debove (1973, p.109): «L'emprunt lexical au sens strict du terme /est/ le processus par lequel une langue 1 dont le lexique est fini et déterminé dans l'instant T, acquiert un mot M2 (expression et contenu) qu'elle n'avait pas et qui appartient au lexique d'une langue L2 (également fixe et déterminé).».

L'emprunt, tel que le définit J.Rey-Debove se situe au niveau de la langue. Son mécanisme, lui se situe au niveau des sujets parlants. Si, comme l'avait signalé H.Paul "tout emprunt d'une langue à une autre est fondée sur un minimum de maîtrise des deux langues"(1886), ce n'est qu'à partir du moment où les locuteurs unilingues utiliseront ce nouveau terme que l'emprunt sera passé dans la langue d'accueil. L'utilisation qu'ils en feront ne sera pas soumise aux règles de la langue de départ. Bien plus, à moins de renvoyer à une réalité étrangère (cf. "hara-kiri"), le mot devra se conformer aux règles de la langue d'accueil.

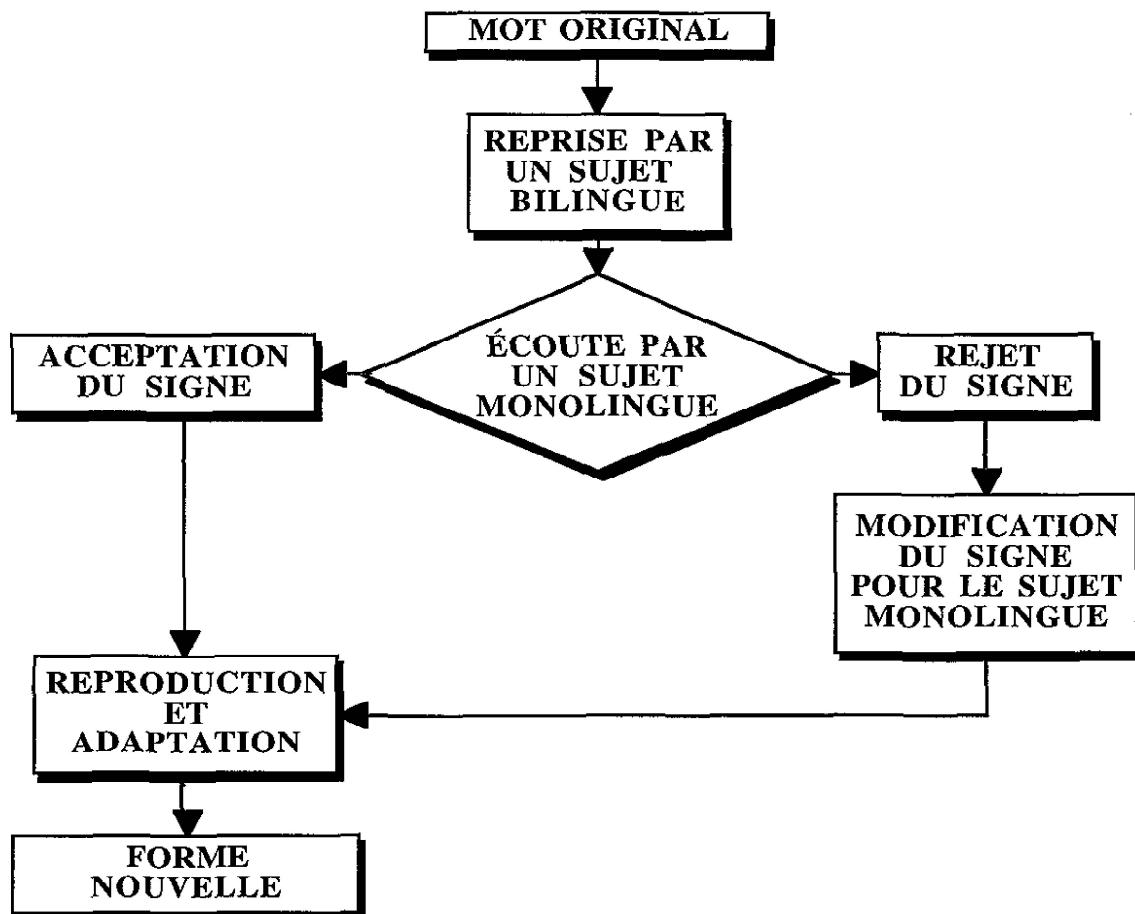


Fig. I. Mécanisme de l'emprunt. Le mot originel est repris par un locuteur qui a des notions de la langue de départ. Sa prononciation est modulée par ce qu'il sait de son interlocuteur monolingue. Ce dernier reprend le mot entendu, et l'adapte au moyen des procédés de régulation en usage dans sa langue.

En effet, les unités d'une langue réutilisées dans une autre par le biais de locuteurs qui ont une connaissance plus ou moins bonne de la langue de départ subiront de sa part une double modification, la première, celle que subit un mot étranger de la part d'un locuteur qui pratique cette langue comme langue étrangère, la seconde, destinée à faire accepter une forme nouvelle par son auditeur dont il ne sait à priori s'il connaît la langue de départ du mot employé ou son degrés de familiarité avec cette langue. Il utilisera donc, volontairement ou non, des stratégies susceptibles de faciliter la compréhension de ce néologisme par son interlocuteur. Ces techniques communicatives, mises en évidence dans la communication entre locuteurs monolingues (Cutler, 1987; Nooteboom, 1991) montrent que celui qui parle a à l'esprit ce qu'il sait ou suppose savoir de son interlocuteur. Il est donc facile de distinguer une adaptation " primaire ", celle que fait subir à l'emprunt le locuteur " bilingue " du fait de sa connaissance de la langue source, une adaptation " secondaire ", celle qui permet de présenter le mot nouveau à un interlocuteur monolingue, et enfin une adaptation " tertiaire ", due à la reprise par le locuteur monolingue de ce même mot. Ces trois adaptations sont le fruit à la fois des stratégies de communication et des systèmes de la langue de départ et de la langue d'accueil. C'est la raison pour laquelle il nous a semblé intéressant d'aborder ce phénomène à travers la manière dont deux langues différentes s'approprient des mots identiques pris à une langue source unique.

Les emprunts parallèles que font deux langues à une même langue source constituent une approche particulière de l'emprunt. En effet, la démarche que nous avons suivie consiste à étudier comment deux langues emprunteuses adaptent la face sonore des mêmes mots qu'elles empruntent à la même langue de départ. Si on les différencie des emprunts-relais, dans lesquels une langue reçoit un mot nouveau d'une autre langue par l'intermédiaire d'une troisième, il sera

alors possible d'analyser les moyens utilisés par l'une et l'autre langues pour intégrer à leur vocabulaire ces néologismes exolingues. Il sera ainsi possible de dégager certaines de leurs spécificités, et d'étudier les voies que peut prendre l'emprunt dans son nouvel environnement sonore.

2. LES LANGUES EN PRÉSENCE

Dire qu'un nombre croissant de langues empruntent des mots à l'anglais est une banalité. C'est ce phénomène qui permet de voir ce que deviennent des mots de cette unique source dans des langues différentes. Dans ce but, nous avons choisi deux langues emprunteuses, le français et le polonais, assez différentes entre elles et différentes chacune de l'anglais, langue source, susceptibles de permettre une comparaison fructueuse. C'est à partir de l'analyse contrastive de ces trois langues que pourra être proposées une série d'hypothèses concernant les modalités de l'adaptation phonique que les mots empruntés à l'anglais américain subiront dans ces deux langues.

2.1 L'accentuation

Ces trois langues diffèrent tout d'abord dans la manière dont elles gèrent l'accentuation. Alors que la langue de départ possède un accent libre de morphème, et distingue trois types d'emphase accentuelle, accent primaire, accent secondaire et absence d'accent, les deux langues d'arrivée ont un accent fixe pour le français, et quasi fixe en polonais (les exceptions sont dues aux mots savants et à un certain nombre d'enclitiques dont l'inventaire est fermé). Les deux langues d'arrivée utilisent le contraste syllabe accentuée / syllabe atone. Mais le polonais possède un accent de mot, alors que le français possède un accent en finale de syntagme. De ce fait, la régularisation accentuelle ne sera pas identique dans les langues d'arrivée.

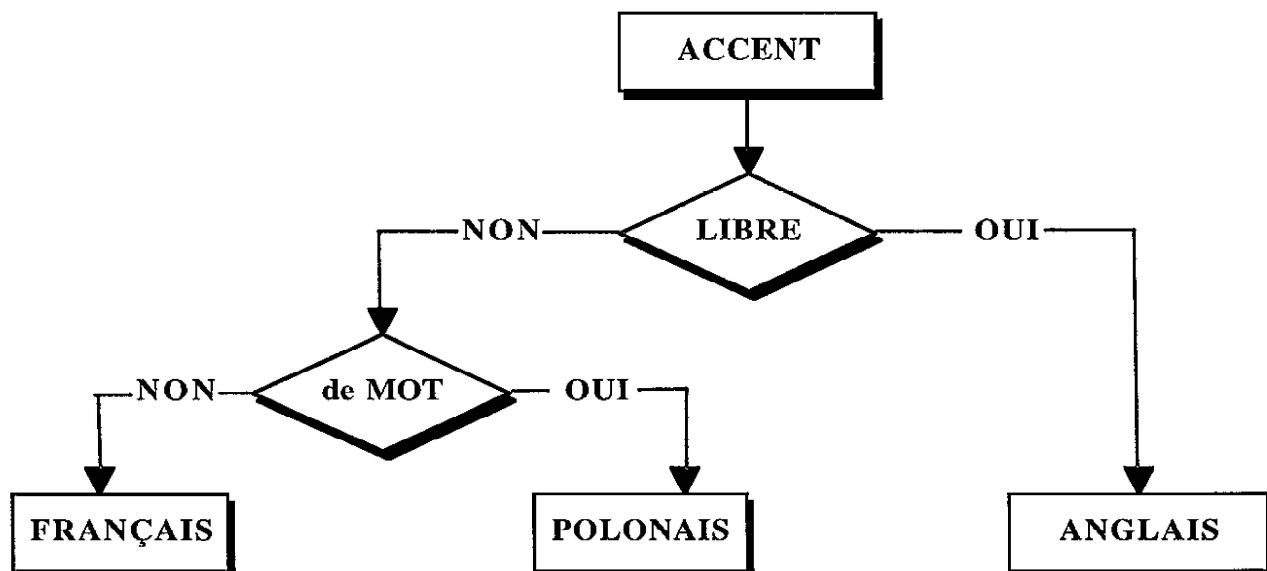


Fig.II. L'accentuation dans les trois langues en présence. On peut considérer que le polonais se classe dans les langues à accent fixe.

2.2 Les segments

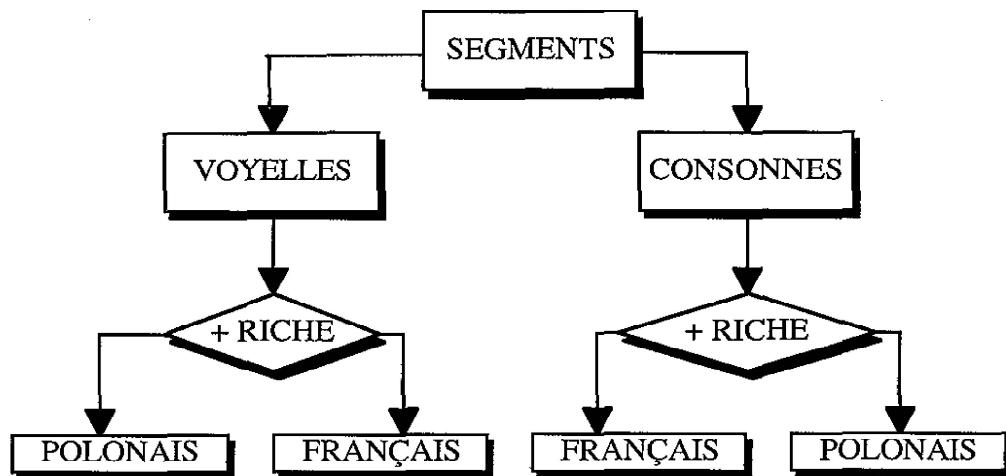


Fig.III. Schématisation du contraste entre le nombre de segments utilisables en polonais et en français pour rendre compte des réalisations sonores des mots empruntés à l'anglais.

Une comparaison schématique permet de rendre compte des moyens segmentaux qui pourront être mis en œuvre dans l'une et l'autre langue des réalisations sonores de la langue de départ.

Il sera nécessaire de revenir sur une comparaison plus fine des moyens sonores utilisés dans les trois langues en présence, mais la schématisation proposée permet de rendre compte des "déficits" vocaliques ou consonantiques des deux langues d'accueil par rapport à la langue source. Ce déficit qui se situe surtout au niveau du vocalisme en polonais, et sur le plan du consonantisme en français laisse supposer que les mots empruntés par l'une et l'autre langue à l'anglais auront des réalisations sonores divergentes.

2.3. La transcription graphique

Les habitudes graphiques des langues influent de manière sensible d'une langue à l'autre. Si aucune langue transcrit en caractères latins ne fait abstraction de la valeur phonique qu'elle accorde à ses caractères, elles varient de façon sensible dans la manière dont elles représentent la structure phonique des énoncés dont elles sont chargées de donner une représentation graphique. Un certain nombre de langues sont clairement phonétographiques, c'est à dire que l'on passe aisément de leur substance phonique à sa représentation graphique, à condition de connaître la valeur qu'elle accorde à chacun de ces signes. D'autres, au contraire, sans perdre toute relation entre phonie et graphic, ont des règles de correspondance beaucoup moins nettes, dans la mesure où la représentation graphique d'un mot vise plus à la reconnaissance de celui-ci à partir de son "image graphique" qu'à la reproduction de sa prononciation.

Le polonais peut être classé comme une langue où le code graphique reproduit, à quelques règles graphiques près, le système de la langue orale. En ce sens, l'écriture polonaise peut être qualifiée de phonétographique. L'anglais, comme le français, tout en possédant des règles de conversion graphie phonie, sont des langues où les manuels d'orthographe ne sont pas inutiles. En fait, en présence de la forme graphique d'un mot inconnu, le locuteur francophone comme le locuteur anglophone sera capable de l'oraliser sans être assuré que son oralisation est la bonne.

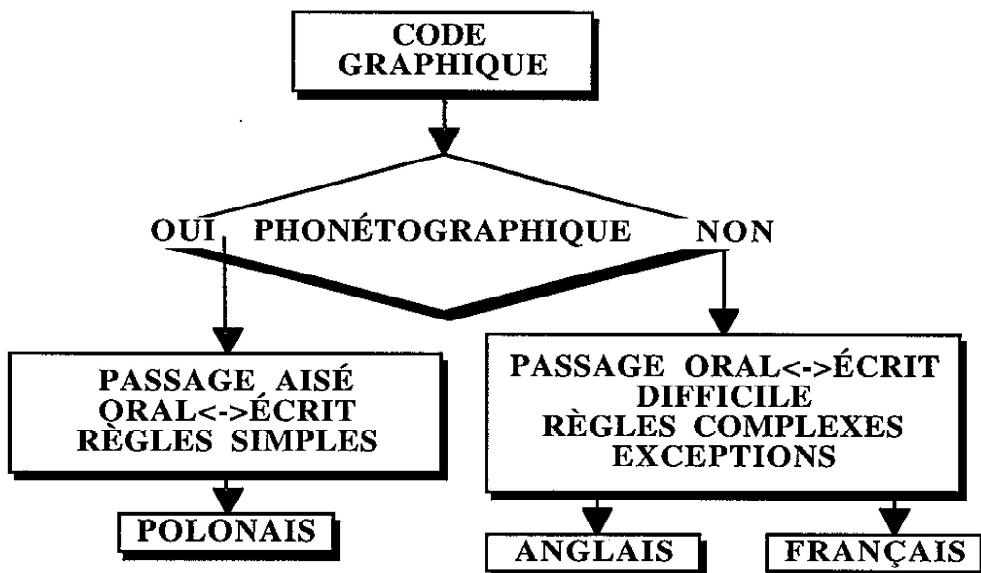


Fig. IV. Les habitudes graphiques des langues en présence. Le polonais utilise un système phonétographique qui vise à reproduire la substance phonique de la langue. L'anglais et le français visent plutôt à donner de l'unité signifiante une représentation.

3. LES HYPOTHÈSES

Au vu de l'analyse contrastive proposée et d'une comparaison plus approfondie que celle présentée ci-dessus, on propose un ensemble d'hypothèses concernant l'adaptation des emprunts à leur nouvel entourage linguistique, dont le corpus enregistré, et ses annexes vont permettre la vérification :

- La première est que l'emprunt d'un signe à une langue étrangère sous la pression de son signifié sera facilité ou entravé par sa forme sonore originale.
- La seconde porte sur la mise en conformité accentuelle de la structure originale par la langue d'accueil .
- La troisième est que les règles de réalisation phonétiques et phonotactiques s'appliquent au mot nouveau. Bien plus, les règles phonoctactiques de la langue d'accueil vont s'appliquer avant que ne joue la distance acoustique d'un phone de l'unité empruntée au phone le plus proche de la langue d'accueil.
- La quatrième est que l'adaptation du mot emprunté dépend de façon importante de la manière - orale ou écrite - sous laquelle le mot entre dans la langue d'accueil.

4. LA MÉTHODE

Une série de mots que les deux langues ont emprunté conjointement à l'anglais-américain a été sélectionnée afin d'étudier les règles utilisées pour leur adaptation. Les emprunts trop nettement situés dans des micro-structures spécialisées (informatique, techniques ...) ont été ignorés, dans la mesure où ils ne sont pas entrés dans le vocabulaire commun.

Pour leur enregistrement en chambre sourde, il aurait été préférable de recourir à des locuteurs monolingues. Malheureusement, il n'a pas été possible de trouver en France de locuteurs polonais n'ayant aucune connaissance de l'anglais. Aussi, pour les locuteurs de l'une et l'autre langues, on a préféré retenir ceux dont la connaissance scolaire de l'anglais semble être plus représentative de celle de la population des deux pays.

Les emprunts ont été insérés dans une phrase porteuse (« Powiedziałem ... i poszedłem » [po'ved'zaw... ipo'sedw] en polonais et « Il a dit ... et il est sorti » [ila'di...eilesɔrti] en français, dont la signification et la structure grammaticale était similaire dans les deux langues d'accueil. Outre sa commodité pratique, l'insertion dans une phrase porteuse avait l'intérêt de présenter l'emprunt dans un entourage strictement monolingue, celui de la langue d'accueil. Des

enregistrements en parole spontanée devront néanmoins compléter les données recueillies dans ce corpus lu.

5. LES RÉSULTATS

5.1 La forme sonore originale gêne ou facilite l'emprunt

Pour valider la première hypothèse, on a utilisé d'une part le signe "thriller" dont la constrictive initiale [θ] n'a d'équivalent dans aucune des deux langues. D'autre part, on a vérifié comment un phonème nouveau [h] qui ne perturbe pas le système des deux langues était réalisé. Enfin, on a étudié comment était adapté un mot monosyllabique qui ne posait pas de problème quant au consonantisme, et ne nécessitait qu'une adaptation de la voyelle.

La forme sonore originale perturbe le système sonore de la langue d'accueil

Sous la pression du signifié - type de roman, de film, et surtout plus récemment, clip vidéo et disque - le terme de "thriller" a dépassé le cercle spécialisé des amateurs d'un certain type de littérature ou de film. Les locuteurs monolingues ont donc dû réutiliser le terme qui servait non plus à désigner un genre, mais un produit. Dans les deux langues d'accueil donc, le signifié a imposé le signifiant.

La constrictive interdentale non-voisée [θ] n'a d'équivalent ni en français ni en polonais, dont le système consonantique est pourtant très riche. Comme l'a montré Chistovich (1971) la détection des indices consonantiques par l'auditeur n'est pas simultanée mais se fait par étapes. Le premier est le voisement, puis vient le mode d'articulation, et enfin la zone d'articulation. De ce fait, le phonème de départ sera mis en relation avec les phonèmes de la langue d'arrivée en fonction du déroulement temporel du décodage des indices acoustiques perçus par le locuteur. L'interprétation de [θ], dans la mesure où aucun autre facteur ne vient interférer, sera donc faite en fonction du voisement de la consonne, ensuite en fonction de son mode d'articulation. Le résultat obtenu montre que le français rendra plutôt la consonne de départ par le [s], et le polonais par le [f].

Comme l'indique le tableau 1, et dans la mesure où l'interprétation par [t] n'est pas favorisée à la fois par la graphie et par la fréquence du groupe [tr] ou [t] dans les deux langues, le choix de la consonne se fera en français entre les constrictives sourdes [f,s,ʃ,ʂ] et en polonais entre [f,s,ʃ,ç, x]. La plus grande latitude de réalisations du [s] français par rapport au polonais où cette consonne s'oppose aussi à [ç] explique son choix, alors que le polonais, du fait de sa plus grande proximité acoustique lui préférera [f] (Jassem, 1968, 1979; Łobacz, 1980)

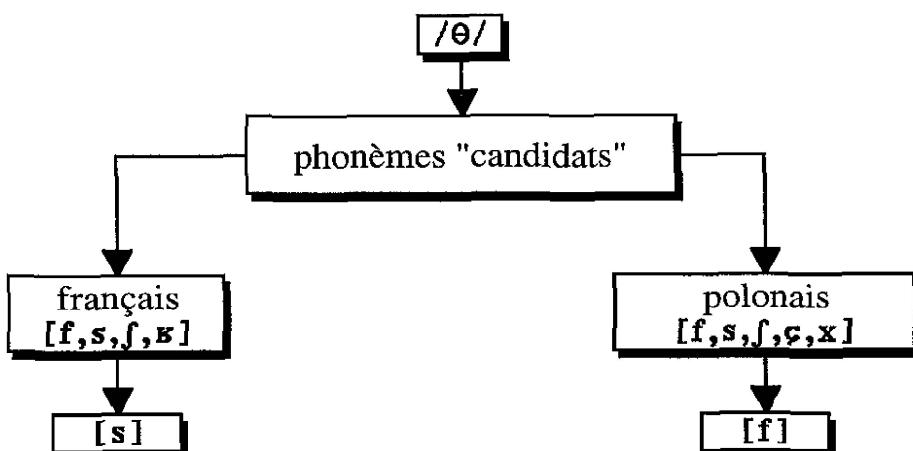


Fig.V : Correspondance possible du phonème [θ] parmi les constrictives non-voisées du français et du polonais.

Tableau 1 : Réalisations du phonème [θ] en français et en polonais

<u>ANGLAIS-AMÉRICAIN</u>	<u>FRANÇAIS</u>	<u>POLONAIS</u>
"thriller" [θrɪlər]	[s̪rileš/s̪rilœš]/[t̪rileš]	[frilər]/[trilər]

La forme sonore originale ne perturbe pas le système sonore de la langue d'accueil

L'apparition du phonème /h/ constrictive glottale possède en polonais une équivalence phonologique acceptable, à savoir la constrictive vélaire /x/ (Milewski, 1962; Kopczynsky, 1973). Il sera donc rendu régulièrement par ce phonème en polonais. En français, le [h] peut être utilisé comme amorce phatique d'une syllabe à initiale vocalique comme "Eh bien ..." réalisé [hebjɛ]. Ce son pourra donc être perçu, dans la mesure où il est réalisé, comme une variante expressive d'une initiale vocalique, et à ce titre, susceptible de disparaître au moment où l'unité sera reprise par le sujet monolingue. On aura donc en polonais le passage systématique de [h] à [x] et en français, l'effacement de cette consonne :

Tableau 2 : Réalisations du phonème [h] en français et en polonais

<u>ANGLAIS-AMÉRICAIN</u>	<u>FRANÇAIS</u>	<u>POLONAIS</u>
"hockey" [hɔki]	[ɔkɛ]	[xɔkɛj]
"skinhead" [skinhed]	[skinɛd], [skin]	[skinxɛd]

La forme sonore originale ne comprend pas d'éléments étrangers à la langue d'accueil

Par élément étranger, il ne s'agit pas de suggérer la superposition d'éléments phoniques des langues en présence. Tout simplement les éléments de la langue de départ peuvent être considérés comme des variantes un peu particulières des phonèmes de la langue d'accueil. Dans ce cas, l'adaptation du signe se fait sans difficulté, et les réalisations des phonèmes étrangers sont repris par des variantes moins "exotiques" du phonème correspondant de la langue d'accueil. Ainsi le passage du mot "film" se fera par simple remplacement des phonèmes anglais par leurs correspondants polonais et français.

5.2 L'unité empruntée subit une mise en conformité accentuelle

La distribution des emprunts, purement indicative, montre un petit nombre de mots de trois syllabes et plus (<16%). En polonais, seule cette catégorie pose un problème d'adaptation pour l'accent. Sa faible représentation est peut-être le reflet des limitations posées par l'adaptation de ce paramètre. En effet, les structures prosodiques sont celles dont la reconnaissance apparaît avant tout autre facteur langagier chez le nouveau-né (Mehler, et al. 1988) si bien qu'il est possible de se demander si la familiarisation avec le système prosodique ne commence pas dès la vie prénatale (Boisson-Bardies, 1996).

Aussi n'est-il pas étonnant qu'en polonais les mots de trois syllabes montrent une adaptation accentuelle rigoureuse au schéma dominant.

Pour le français, un phénomène supplémentaire vient encore faciliter ce processus. L'accent "original" sur la syllabe initiale, est interprété en français, comme un accent expressif. Il est effacé dans le réemploi du mot par le locuteur monolingue, dans la mesure où une telle emphase accentuelle lui paraît superflue. Ainsi, nous aurons, pour les mots de trois syllabes les réalisations suivantes:

Tableau 3 : Réalisations de l'accent dans les mots de trois syllabes

<u>ANGLAIS-AMÉRICAIN</u>	<u>FRANÇAIS</u>	<u>POLONAIS</u>
"hamburger" ['hæm,bə:gər] [ə'bys'ge:k/'gœk] [xam'burger]		
"superman" ['su:pəmən]	[syper'man]	[su'permən]

5.3 L'adaptation segmentale

Au niveau de l'accent, comme au niveau segmental, tout se passe comme si les caractéristiques de l'auditeur (monolingue) déterminaient les aspects de la forme du message, ici, de l'emprunt. La proximité acoustique entre les segments du mot original et celle des segments "correspondants" dans la langue d'accueil va jouer, du moins si ces segments sont susceptibles d'apparaître dans un contexte phonique identique.

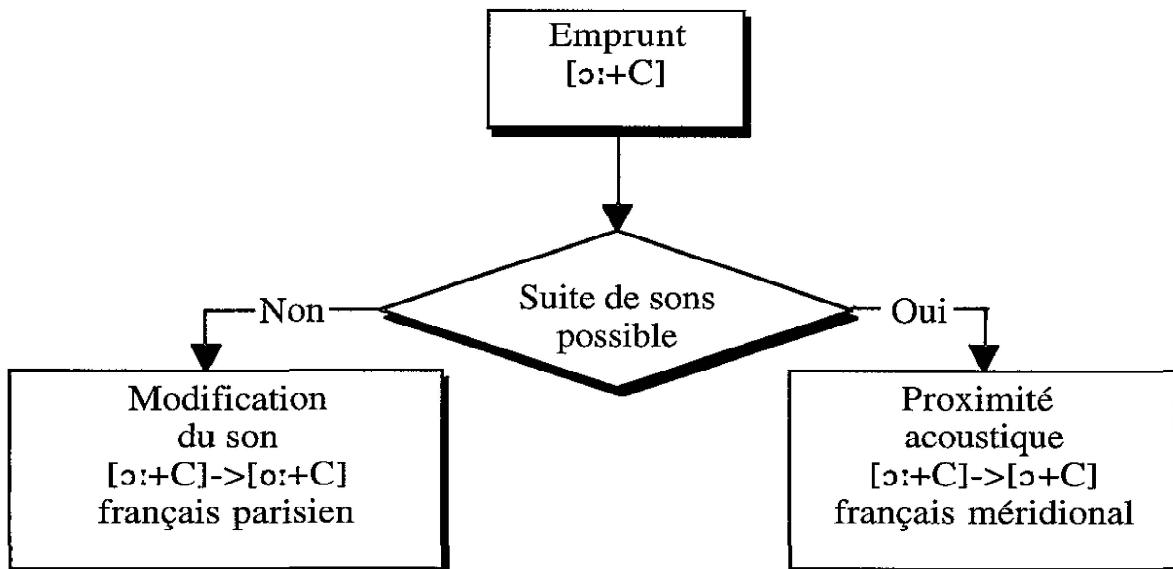


Fig. VI : Les étapes de l'adaptation segmentale. Une régularisation phonotactique précède l'unité phonique la plus proche acoustiquement.

Dans le cas contraire, ce sont les règles phonotactiques de la langue d'accueil qui semblent l'emporter. Ainsi, en français, à la prononciation de l'original "crawl" [kro:l], correspondra [kro:l] ou [krɔ:l] suivant la distribution de l'archiphonème ou du phonème /O/ dans la variété de français utilisée par le locuteur.

On peut trouver un phénomène analogue en polonais, lorsque les consonnes finales du mot original sont dévoisées pour s'adapter aux règles phonotactiques de la langue. Ainsi à l'anglais "skinhead" prononcé [skɪnhed] le polonais proposera la forme sonore [skinχed] avec assourdissement de la consonne finale. Il en sera de même pour "happy-end" ['hæpi,end] qui sera adapté phoniquement en polonais sous la forme [χε'piɛnd].

A partir de ce type d'indice, il est semble-t-il possible de juger si le terme étranger est en cours d'adaptation et appartient donc au domaine de la parole (processus) ou un emprunt, et appartient à la langue. A ce titre, la transformation du [ɪ] original en [i] en polonais, lorsqu'il est précédé par [d,t,r,z,ʒ], montre que le processus est achevé ("bridge" [brɪdʒ]->[brɪdʒ]).

Inversement, si dans cette position on trouve [i], l'unité empruntée est encore dans le processus d'intégration ("tee-shirt"->[tisert]).

5.4 Le mode d'accueil des emprunts et son influence sur son adaptation phonique

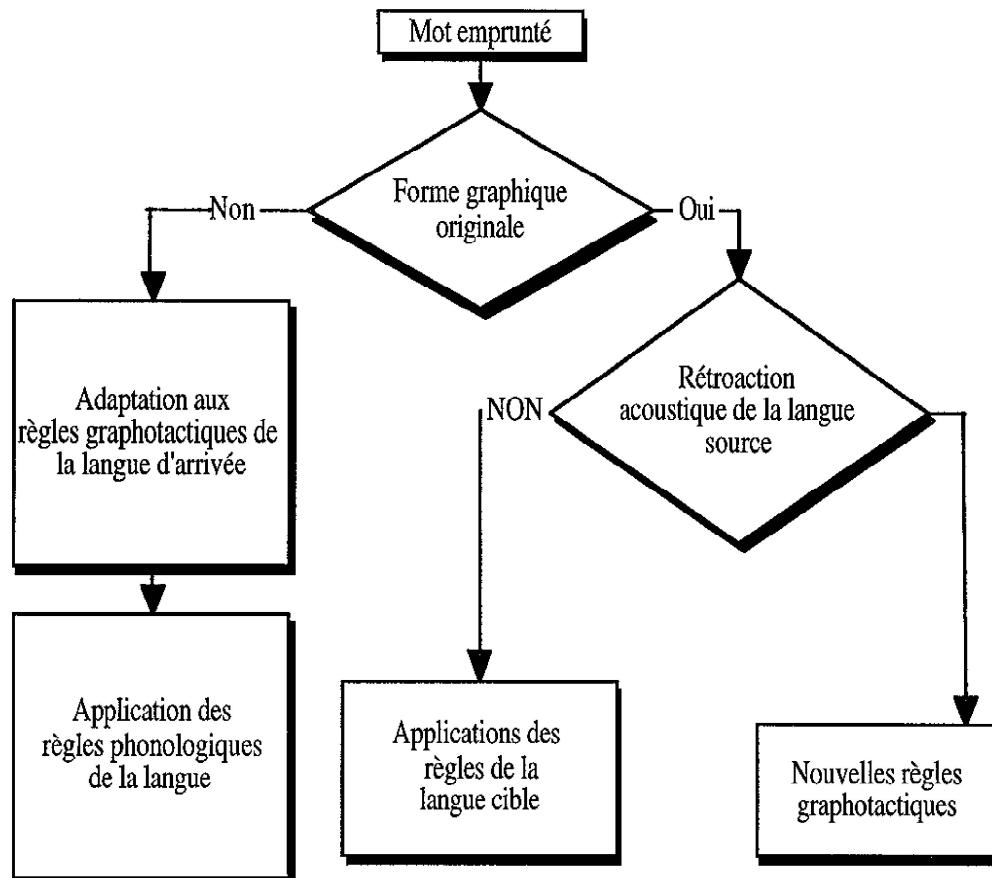


Fig.VII : Importance de la conservation de la forme graphique originale de l'emprunt. sur son adaptation phonique

Dans le processus d'appropriation des mots étrangers, la manière (écrite ou orale) dont la langue intègre les mots étrangers est importante dans la mesure où elle permet de définir deux types d'emprunts(Durand-Deska et Durand, 1994). Le polonais transforme la forme graphique du mot original "match -> mecz, jazz -> dżez, sheriff -> szeryf", en fonction de ses règles graphotactiques, ce qui l'oppose au français actuel qui conserve sauf cas rares ("fuel"->fioul") la graphie originale.

Dans un certain nombre de cas, la forme graphique originale et le forme phonique peuvent apparaître simultanément dans la langue d'accueil. Il peut alors exister des formes concurrentes, témoignant de la forme sous laquelle l'emprunt est parvenu au locuteur. Ainsi, le mot "ketchup"['ketʃəp] aura comme équivalent sonore en polonais ['ketsap] s'il est connu par le locuteur sous sa forme sonore et ['kɛtsup] s'il est connu sous sa forme graphique. En français, les correspondants phoniques de "puzzle" [puzl] sont [pœzɪ] et [pø'zœl] qui correspondent à une approximation plus ou moins "réussie" de l'original, et [pyzɪ] plus calquée sur la graphie.

CONCLUSION

Dans le phénomène de l'emprunt, il est important de signaler, outre le rôle primordial du mode d'entrée de ces mots dans leur nouvelle langue, celui que jouent les régularisations accentuelles et phonotactiques. Celles-ci sont d'autant plus facilement appliquées qu'elles correspondent à des niveaux plus précoce de l'apprentissage de la langue maternelle. C'est leur respect qui montre l'intégration de l'élément emprunté dans son nouvel entourage, plus

BIBLIOGRAPHIE

- Boysson-Bardies, B. de (1996) *Comment la parole vient aux enfants*, Odile Jacob, Paris.
- Chistovich, L.A.(1971) Auditory processing of speech stimuli - evidences from psychoacoustics and neurophysiology. *Proc.7th Int. Congress of Acoustics.*, Budapest, 1, p.27-42.
- Cutler, A.(1987). Speaking for listening, in *Language Perception ad Production*, (A.Allport, D.Mackay, W.Prinz et E.Scheerer(Ed.)), p. 23-40, Academic Press, London.
- Durand-Deska,A., Durand, P.(1994).La forme sonore des emprunts : les mots anglais en polonais et en français, *Travaux du Cercle linguistique d'Aix-en-Provence*, 12, p.79-111.
- Fries, C. et K.Pike (1949).Coexistent Phonemic Systems, *Language*, 25, p.29-50
- R.Gusmani(1973). *Aspetti del prestito linguistico*, Libreria Scientifica, Collana di Studi classici, 15, Naples.
- Holden, K (1976). Assimilation rates of Borrowings and Phonological Productivity, *Language*, 52/1, p. 131- 147
- Humbley, J.(1974). Vers une typologie de l'emprunt linguistique, *Cahiers de Lexicologie*, 25/2, p. 46-70
- Jassem, W.(1968) Accoustical description of voiceless fricatives in terms of spectral parameters, *Speech Analysis and Synthesis*, 1, p.189-206.
- Jassem, W.(1979) Classification of fricative Spectra using statistical discriminant functions, *Frontiers of Speech Communication Research*, (Lindblom, Öhman,(Ed.)), p.77-91. Academic Press, Londres
- Kopczyński, A.(1973). The Polish and English Fricatives - A Problem in Phonological Equivalence, *Papers and Studies in Contrastive Linguistics*, I, (Éd. par J.Fisiak), A.Mickiewicz University, Poznan.
- Łobacz, P.(1980). *Classification of Polish consonantal phonemes on the basis of a subjective similarity test*, *Speech Analysis and Synthesis*, 5, p.97-120
- Mańczak, W. (1985). Semantic Development of Borrowings, *Trends in Linguistics*, (J.Fisiak(Ed.), Mouton, Berlin, N-Y, Amsterdam, p.367-375
- Mehler, J., Jusczyk, P.W., Lambertz, G., Halsted, N., Bertoni, J.and.Amiel-Tison, C.(1988). A precursor of language acquisition in young infants. *Cognition*, 29, p.143-178.
- Milewski, T. (1962). "Założenia jazykoznawstwa typologicznego, B.T.P.J., 21, pp.1-39
- Nooteboom, S. (1991). Words are produced in order to be perceived: the listener in the speaker's mind. *Perilus*, XIV, p.149-152
- H.Paul (1886), *Prinzipien des Sprachgeschichte*, Halle
- Rey-Debove, J. (1973). La sémiotique de l'emprunt lexical, *Tralili*, 11, p.104-123
- Schuchardt, H., (1884). *Dem Herrn Franz von Miklosich zum 20. November 1883: Slavo-deutsches und Slavo-italienisches*, Graz
- Weinreich, U., (1963). *Languages in contact*. Mouton, The Hague
- Yavas, M. (1982). Natural Phonology and borrowing assimilations, *Linguistics*, 20, p. 123-132